

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

DE-017-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 15
Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres
présents 14
Nombre de membres ayant
pris part à la délib. 15

Date de la convocation
25/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois d'avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

Présents : REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CHARBONNIER Mélanie - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - PETROW Janeck - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - PERRET Oriane - CHEVALIER Lina - Michel PONS - ERLINGER Delphine - CELCE Chantal

Absents excusés représentés : PAUCHON Éric (pouvoir à Frédéric REY)

Absents excusés :

M. Georges ALLEMAND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués au SyME05.

Vu les articles L 2121-33 et L 5211-7 à L 5211-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Énergies des Hautes-Alpes (SyME05) - Territoire d'énergie Hautes-Alpes;

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le SyME05 Territoire d'énergie Hautes-Alpes; et précise qu'en application des articles susvisés du CGCT et conformément aux statuts du SyME05, il convient de procéder à la désignation de délégués pour représenter la commune au sein des instances syndicales.

Territoire d'énergie Hautes-Alpes - SyME05 est autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 159 communes des Hautes-Alpes. Depuis 2012, le SyMe05 a développé de nouvelles compétences dans le cadre de la transition énergétique (réseaux de chaleur, production d'énergie renouvelable, mobilité électrique...).

Chaque commune membre doit élire au sein de son conseil municipal, un délégué titulaire et un délégué suppléant au collège territorial correspondant à sa commune. Les délégués seront ensuite réunis à l'échelle de collèges territoriaux.

Chaque collège procédera dans un deuxième temps à l'élection de ses représentants pour siéger au comité syndical qui est l'assemblée délibérante du SyME05.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne au scrutin à main levée pour représenter la commune de Manteyer au collège territorial;

M. Georges ALLEMAND comme délégué
titulaire

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 15 dont 1 pouvoir

M. Frédéric REY comme délégué
suppléant

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 15 dont 1 pouvoir

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Maire